

**Syndicat Mixte de Sioule et Morge**

Lieu-dit Monteipdon  
63440 SAINT PARDOUX

N° DC 2022-04-10

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-deux, le 17 décembre à 9h30, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

**Date de convocation** : 8 décembre 2022

**Nombre de membres** : en exercice : 118  
Présents : 67 Pouvoirs : 6  
Votants : 73 (dont 6 procurations)

**Présents** : Simon ADDERLEY ( SAINT ANGEL); Fernand ANTUNES (LES ANCIZES COMPS); Michel AUBIGNAT (SAINT REMY DE BLOT); Denis BARDEL (BLOT L'EGLISE) ; Michaël BARE ( CHARBONNIERES LES VIEILLES); Davy BELLARD (NEUF EGLISE); Gilles BIGAY (EFFIAT) ; Patrick BLANCHONNET (AYAT SUR SIOULE); Grégory BONNET (MONTCEL); Jérôme BOREL (SERVANT); Joël BOUGAREL (ARS LES FAVETS); Annie BUSANCIC-MERCIER (BUXIERES SOUS MONTAIGUT); Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT); Mathieu CAMUS (POUZOL); Marc CARRIAS (EFFIAT); Florian CHANET (MONTPENSIER); Jean-Luc CHASTAGNAC (SAINT ANGEL); Daniel CITON (LA CROUZILLE); Daniel CLUZEL (GOUTTIERES); Pierre COLLANGE (LISSEUIL); Guillaume CRISPYN (CHAMPS); Michel DELLILE (JOZERAND) ; Alain DESNIER (SAINT HILAIRE LA CROIX); Gaëtan DUBIEN (ARTONNE); Sylvie DURANTEL (SAINT GAL SUR SIOULE); Alain DURIN (ARS LES FAVETS); Emmanuelle ESCAMEZ (BUXIERES SOUS MONTAIGUT); Pierre EVRAIN (LOUBEYRAT); Laetitia GARDARIN (CHAPDES BEAUFORT) ; Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'Auvergne); Alain GIMENEZ (AYAT SUR SIOULE); Patrice GIRAUD (SAINT PRIEST DES CHAMPS); Claude GRENAT (SAINT PRIEST DES CHAMPS); Marie-Françoise HUBERT (JOZERAND); Philippe IMBAUD (YOUX); Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES); Thibaud JOFFE (SAINT GERVAIS D'Auvergne); Julien LECLACHE (LAPEYROUSE); Paul LASSET (SAINT MYON); Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE); Jean Claude LEMOINE (SAINT MYON); Didier MANUBY (LES ANCIZES COMPS); Guy MAQUAIRE (SAINTE CHRISTINE); Gilles MAS (SAINT GENES DU RETZ); Gérard MASSON (NEUF EGLISE); Guillaume MATHIEU (MENAT); Sabine MICHEL (LAPEYROUSE); Karina MONNET (ARTONNE); Josette MOULY (SERVANT); Evelyne OLIGNER (CHAPTUZAT) ; Etienne ONZON (COMBRONDE); Michel PAQUET (SAINT AGOULIN); Amélie PEREZ (CHATEAUNEUF LES BAINS); Julien PERRIN (SAINT GEORGES DE MONS); Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX); Jean-François PORTE (MONTCEL); Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES); Carole POTELLERET (POUZOL); Jean-Paul POUZADOUX (COMBRONDE); Dominique PRADEL (MOUREUILLE); Jean Luc QUINTY (MONTAIGUT EN COMBRAILLE); Daniel RAYNAUD (SAINT GAL SUR SIOULE); Bernard ROCHON (SAINTE CHRISTINE); Anne Sophie RODRIGUES (CHAMPS); Jérôme TARAGNAT (CHAPTUZAT); Jean-Luc TIXIER (MONTPENSIER); Jacques VILLECHENON (GOUTTIERES).

**Absents ayant donné procuration** :

Jean Claude LEDUC (DURMIGNAT) ayant donné pouvoir à Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT)  
Jean Patrick CAZAL (MOUREUILLE) ayant donné pouvoir à Dominique PRADEL (MOUREUILLE)  
Bernard JOUHENDON (VIRLET) ayant donné pouvoir à Grégory BONNET (MONTCEL)  
Gabriel LABAYE (LA CROUZILLE) ayant donné pouvoir à Daniel CITON (LA CROUZILLE)  
Sébastien BLANC (LOUBEYRAT) ayant donné pouvoir à Pierre EVRAIN (LOUBEYRAT)  
Jean-Marc SAUTERAU (MONTAIGUT EN COMBRAILLE) ayant donné pouvoir à Jean-Luc QUINTY (MONTAIGUT EN COMBRAILLE)

Madame Karina MONNET a été élue secrétaire de séance.

**Objet : INTEGRATION DES TRAVAUX EFFECTUES PAR LE SYNDICAT EN 2022  
DANS LES IMMOBILISATIONS COMPTABLES**

Le Président indique qu'en 2022, le Syndicat a réalisé en direct des travaux (création de branchements, travaux d'extension, pose de compteurs neufs...) pour lesquels l'achat des fournitures et du matériel utilisé a été comptabilisé en dépenses de fonctionnement.

Il est possible, par une écriture comptable, de transférer ces travaux en section d'investissement, afin qu'ils soient pris en compte dans les immobilisations et le patrimoine du Syndicat. Pour cela, une délibération du Comité Syndical doit être prise afin de préciser le montant du matériel et des fournitures à intégrer dans les immobilisations comptables du Syndicat.

Les tableaux ci-dessous listent les montants des matériels et fournitures concernés sur l'exercice 2022 :

Sur le budget eau potable :

	<b>Montant du matériel</b>
Travaux de branchements, travaux d'extension et travaux divers	66 923 €
Compteurs	85 699 €
<b>Total</b>	<b>152 622 €</b>

Sur le budget assainissement collectif :

	<b>Montant du matériel</b>
Travaux de branchements	4 183 €
<b>Total</b>	<b>4 183 €</b>

Le Président propose donc au Comité Syndical d'intégrer les travaux effectués en direct par le Syndicat dans les immobilisations comptables du Syndicat, au titre de l'exercice 2022 :

- Pour un montant de 152 622 € HT sur le budget eau potable,
- Pour un montant de 4 183 € HT sur le budget assainissement collectif.

*Ces propositions ont reçu un avis favorable des Conseils d'Exploitation de la Régie des Eaux et de la Régie d'Assainissement de Sioule et Morge, lors de leur réunion du 1<sup>er</sup> décembre 2022.*

**LE COMITÉ SYNDICAL,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'intégrer les travaux effectués en direct par le Syndicat dans les immobilisations comptables du Syndicat, au titre de l'exercice 2022 :
  - Pour un montant de 152 622 € HT sur le budget eau potable,
  - Pour un montant de 4 183 € HT sur le budget assainissement collectif
- **CHARGE** le Président de l'exécution et de la publication de la présente délibération.



Fait et délibéré à Saint Pardoux,  
Le 17 décembre 2022

Le Président,  
Luc CAILLOUX